

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

8 OCTOBRE 2020
18H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 8 octobre 2020, de manière virtuelle.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
 Conseillers: Monsieur Dino Mazzone Siège 1
 Madame Colleen Feeney Siège 3
 Madame Maria Torres Siège 4

Absente: Conseillère Madame Elizabeth Ulin Siège 2

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

NOTE Cette séance du Conseil fût tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 8 octobre 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 octobre 2020.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
257 Sheraton 220-222 Westminster N. 317 Brock N.	Construction d'une remise dans la cour arrière; Remplacement de quatre fenêtres au sol-sol ainsi que d'une porte; Remplacement de la porte avant, la porte de garage, du revêtement extérieur au deuxième étage et des soffites, et ajout de volets;
90 Easton	Remplacement de la porte avant, treize fenêtres, d'une porte, d'une fenêtre par une porte-patio, de trois portes par des fenêtres, ajout d'une fenêtre, remplacement du revêtement extérieur au

deuxième étage, peinture des volets, des murs de fondations ainsi que de la porte de garage, et installation de garde-corps sur l'escalier avant; et
22 Campbell Recouvrement des escaliers avant et du palier, et remplacement des garde-corps.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-003

4. Adjudication de contrat – Collecte et transport de déchets

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a lancé un appel d'offres public aux fins d'adjuger un contrat pour la collecte et le transport des déchets;

ATTENDU que six entrepreneurs se sont procuré le document d'appel d'offres et que trois soumissions ont été reçues;

ATTENDU que les soumissionnaires devaient offrir un prix pour quatre jours de la semaine, et qu'il était entendu et stipulé au devis que la Ville se réservait la faculté d'accorder le contrat pour la journée de son choix lorsque cette décision serait prise;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Qu'un contrat de trois ans (débutant le 1er janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2022) soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, WM Québec Inc., incluant deux options de renouvellement annuel à son échéance, pour la collecte et le transport des déchets, le jeudi, aux prix qui suivent (taxes non incluses):

- 2021: CENT SOIXANTE-CINQ mille HUIT CENT DIX-SEPT dollars SOIXANTE-SEPT sous (165 817,67\$);
- 2022: CENT SOIXANTE-ET-ONZE mille SIX CENT TREIZE dollars SOIXANTE-DIX NEUF sous (171 613,79\$);

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.

3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout contrat ou document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-004

5. Protocole d'entente - Bibliothèque publique de Montréal-Ouest

ATTENDU QU'il est jugé dans l'intérêt mutuel de la Ville de Montréal-Ouest (ci-après la « Ville ») et la Bibliothèque publique de Montréal-Ouest (ci-après la « Bibliothèque ») de formaliser leur partenariat de longue date et de définir les termes et conditions qui y sont liés;

ATTENDU QUE la Ville et la Bibliothèque sont en discussion depuis 2017 afin de parvenir à une entente-cadre qui déterminerait leurs contributions respectives en termes de services ainsi que de ressources comptables, financières, matérielles et humaines;

ATTENDU QUE les conditions de cette entente ont été négociées par les représentants des deux parties.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville approuve les termes et conditions du protocole d'entente pour déterminer la portée et l'étendue des échanges de services avec la Bibliothèque et la structure de leurs relations entre eux ;

2) Que ledit protocole d'entente soit d'une durée d'un an, une fois signé par les parties, et automatiquement renouvelé à chaque année à son expiration sauf en cas de résiliation anticipée;

3) Que la Directrice Générale, Me Raffaella Di Stasio, soit autorisée à signer ledit protocole d'entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-005

6. Période de questions du public

La période de questions du public n'a pu avoir lieu puisque la séance du Conseil était tenue à huis clos en conformité à l'arrêté ministériel 2020-029 précité.

7. Levée de la séance

À 18h45, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20201008-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20201008*